

***PLAN D'ACTION DE PRAIA SUR LA PROMOTION DU RENOUVEAU DEMOCRATIQUE ET DE
L'INCLUSION, LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET LA PROTECTION DES OCEANS***

Nous, parlementaires issus de 50 pays de toutes les régions du monde participant au 41^{ème} Forum annuel de l'Action mondiale des parlementaires (PGA), à l'issue de délibérations qui se sont déroulées au sein de l'Assemblée nationale du Cap Vert à Praia, les 21 et 22 novembre 2019, sur « Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) 16 et 14 des Nations Unies : *Promouvoir le nouveau démocratique et l'inclusion, sauvegarder les droits de l'Homme et protéger les océans* » :

exprimons notre gratitude à l'Assemblée nationale du Cap vert et au Comité d'organisation du Groupe national de PGA au Cap vert pour l'organisation du Forum annuel, *ainsi qu'*aux bailleurs de fonds et partenaires institutionnels sans qui ce Forum n'aurait pas été possible ;

reconnaissons que les débats ont eu lieu dans le cadre des campagnes basées sur l'action et motivées par la recherche de résultats *pour le renouvellement démocratique et les droits de l'Homme* d'une part, et *la protection des océans* d'autre part ;

et, en conséquence,

adoptons le Plan d'action suivant :

1) Sur l'objectif de développement durable 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Nous reconnaissons que la démocratie est menacée et que cette crise a touché toutes les régions du monde.¹ Nous notons avec une profonde inquiétude que les menaces nombreuses, graves et complexes qui pèsent sur la démocratie comprennent : l'érosion croissante des principes démocratiques, tels que la séparation des pouvoirs, le système des contre-pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'autonomie des autorités chargées des poursuites, et l'égalité de tous devant la loi ; la perpétuation croissante de la "désinformation", la suppression des protections des libertés d'expression et l'*arsenalisation* des médias par des discours incendiaires ; la répression et la restriction croissantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous affirmons que, là où les droits de l'homme sont violés, où les pratiques démocratiques sont abandonnées, où la justice recule et où les attaques contre la démocratie deviennent plus sophistiquées, passant de la place publique aux recoins sombres du Web, nous, en tant que législateurs ayant le mandat et la volonté politique de mettre fin au recul, devons nous unir et renouveler notre engagement envers la démocratie comme seul système gouvernemental à même de protéger la dignité humaine et de lui permettre de prospérer. Cette crise actuelle est l'occasion pour les parlementaires, en tant que représentants démocratiquement élus du peuple, de se mobiliser. Nous devons la saisir.

Nous reconnaissons que l'engagement de « ne laisser personne pour compte » dans le Programme des Nations Unies pour le développement ne peut être réalisé qu'en créant dans nos pays les conditions nécessaires à l'égal accès à la justice et à la jouissance des droits, à l'absence de violences et à la pleine

¹ Il y a consensus sur le fait que la démocratie est en "déclin" [Journal of Democracy], en "état de dégradation" [Open Democracy], ou en "retrait" [Freedom House] dans le monde entier. Le rapport annuel de Freedom House "Freedom in the World" note que 2018 est la treizième année consécutive de détérioration des libertés dans le monde.

participation politique de tous les individus, y compris les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI). Nous sommes préoccupés par le fait que des lois et politiques discriminatoires contre les personnes LGBTI continuent de perpétuer les préjugés, d'alimenter la stigmatisation et de contribuer à la marginalisation, au harcèlement et aux attaques. En outre, nous prenons note du rapport 2019 de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (SOGI), qui souligne la nécessité de démanteler toute législation criminalisant l'orientation sexuelle et l'identité ou expression sexuelle, et qui nie l'identité d'une personne, pour réaliser l'inclusion sociale. Nous demandons à nos collègues parlementaires et à nos gouvernements de favoriser des espaces de dialogue avec les groupes LGBTI locaux afin de comprendre la réalité de leurs vécus.

Nous sommes conscients du rôle que les parlementaires peuvent jouer dans la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16, et en particulier : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés (16.1) ; Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité (16.3) ; Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions (16.7) et Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable (16b) par rapport aux personnes LGBTI.

Enfin, nous reconnaissons le rôle important des parlementaires dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), la promotion de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC et de l'universalité et la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (TCA), et la promotion de l'universalité et la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques (CIAB) et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Nous nous engageons à :

Promouvoir le renouveau démocratique et la sauvegarde des droits de l'homme en :

- S'opposant et combattant toute initiative législative visant à éroder la légitimité constitutionnelle, à démanteler le système de contre-pouvoirs entre les organes de l'État et à consolider le pouvoir exécutif, et à restreindre les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, y compris le droit à la dissidence pacifique sans représailles.
- Promouvant de manière proactive un cadre juridique adéquat qui respecte les droits de l'homme, ainsi que des mécanismes fonctionnels de responsabilité lorsque ces droits sont violés.
- Exigeant un dialogue politique respectueux de tous ; manifestant de la résistance face aux discours haineux, au langage désobligeant et à la rhétorique incendiaire ; et utilisant nos plates-formes pour dénoncer la désinformation et la diffamation, y compris en ligne et sur les médias sociaux.
- Mettre fin à l'ingérence étrangère qui constitue un obstacle aux processus démocratiques.
- Intégrer la culture des droits de l'Homme dans les programmes scolaires.
- Affirmant qu'il n'y a aucune excuse au silence ou à l'inaction lorsque les droits de l'homme des parlementaires élus sont compromis, et s'engageant à attirer l'attention sur les actes visant à intimider la démocratie et les défenseurs des droits de l'homme et à les condamner à l'aide de toutes nos prérogatives.

Promouvoir des politiques et des pratiques visant à promouvoir des sociétés ouvertes, diverses et inclusives en :

- Encourageant un discours public positif et correct sur les personnes LGBTI dans nos sociétés – afin de prévenir et mettre fin à la propagation intentionnelle de la haine et des idées fausses dans l'arène politique.
- Procédant un examen des lois existantes et, le cas échéant, à des réformes pour s'assurer qu'elles sont conformes au droit international des droits de l'homme.
- Collaborant régulièrement avec les groupes LGBTI locaux dans la conception et la mise en œuvre de programmes visant à garantir que leurs besoins sont satisfaits et qu'aucun mal ne leur est fait.
- Promouvant et adoptant des lois et des mesures antidiscriminatoires afin de garantir l'égal accès aux services publics tels que l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, la justice, la sécurité sociale, l'état civil, la propriété, la participation politique, parmi d'autres.

Travailler ensemble pour la création de sociétés pacifiques et la réduction du fléau des conflits armés d'ici 2030 en :

- Encourageant nos gouvernements respectifs à soumettre de manière régulière leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.
- Encourageant nos gouvernements respectifs à ratifier ou adhérer au Traité sur le commerce des armes et à l'appliquer.
- Procédant à un examen de la législation nationale existante afin de s'assurer que le niveau de mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes est adéquat et encourageant les autorités nationales à se conformer aux exigences en matière de rapport issues de ce traité.
- Procédant à un examen de la législation nationale existante sur les armes à feu afin de s'assurer qu'elle est adéquate pour relever les défis actuels en matière de sécurité nationale.
- Encourageant nos gouvernements respectifs à prendre des mesures pour ratifier ou adhérer à la Convention sur les armes biologiques et la mettre pleinement en œuvre.
- Encourageant nos gouvernements respectifs à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive aux acteurs non étatiques, y compris les organisations terroristes, ainsi qu'à se conformer aux exigences en matière de rapports qui découlent de cette résolution.

Sur l'objectif de développement durable 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Nous reconnaissons que la ratification et l'application de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Convention 188 sur les activités de pêche de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et de l'Accord du Cap de l'Organisation maritime internationale (OMI) sont essentielles pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Nous sommes conscients que, lorsqu'ils sont mis en œuvre ensemble, ces traités luttent contre les nombreuses violations des droits humains liées à la pêche INN, y compris les menaces à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance, la traite des êtres humains, l'esclavage, l'imposition de conditions de travail atroces et la migration forcée. Nous affirmons que ces trois traités renforcent les contrôles portuaires, établissent des normes de base pour des conditions de travail décentes et définissent des normes de sécurité

pour les navires de pêche commerciale qui contribuent à créer de solides normes internationales pour combler l'actuel vide juridique.

Nous reconnaissons qu'il est également nécessaire, afin de lutter contre la pêche INN, de créer un cadre juridique pour la coopération internationale et l'échange d'informations.

Nous reconnaissons que la pêche à petite échelle, qui constitue une source essentielle de subsistance et de développement pour les communautés et les nations insulaires du monde entier, se trouve menacée de manière croissante par les effets de la pêche illégale. Nous reconnaissons que la pêche à petite échelle soutient les économies, assure la sécurité alimentaire et emploi en très grande majorité des femmes dans la transformation des produits de la pêche.

Nous reconnaissons que [la communauté scientifique a souligné](#) (en anglais uniquement) la nécessité de protéger 30% de l'océan dans les zones de protection marines (ZPM) d'ici 2030 afin de maximiser le rendement des pêches et de protéger les ressources marines. En créant ces ZPM pour protéger 30% de l'océan, nous reconnaissons l'importance des effets qu'ont l'existence plus abondante d'une vie marine et de poissons plus gros, de récifs coralliens, mangroves et flores marines plus sains, de l'amélioration des moyens de subsistance des pêcheurs et d'une industrie du tourisme durable, de la résilience accrue des écosystèmes face au changement climatique, et de davantage d'opportunités pour les générations futures².

Nous reconnaissons que l'ODD 14 des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation durable des océans comprend la cible 14.1 concernant la prévention et la réduction significative de la pollution marine de toutes sortes, « en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ».³ Nous reconnaissons en outre que l'indicateur de la cible 14.1 comprend la densité des débris de plastique flottants.

Nous reconnaissons que les zones marines ne relevant pas de la juridiction nationale représentent près des deux tiers des océans du monde et offrent à l'humanité d'inestimables bienfaits sur les plans écologique, économique, social, culturel, scientifique et alimentaire. Nous reconnaissons que ces zones font partie du patrimoine mondial et que tous les États ont le devoir de protéger et de conserver la biodiversité marine. Nous sommes préoccupés par les menaces croissantes à la biodiversité marine dans ces zones marines ne relevant pas de la juridiction nationale, notamment le changement climatique, l'acidification des océans, la désoxygénation, la surpêche, la destruction des habitats, et la pollution chimique, énergétique, sonore et plastique. Nous rappelons en outre que la résolution 72/249 de l'Assemblée générale des Nations Unies a contribué à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones marines ne relevant pas de la juridiction nationale, et que le droit international, comme le reflète la Convention, fournit le cadre juridique dans lequel doivent être réalisées toutes les activités dans les océans et mers. Nous notons en outre que les aires marines protégées (AMP) et les études d'impact sur l'environnement (EIE) préalables constituent des outils essentiels pour la sauvegarde de la biodiversité marine, mais que moins d'un pour cent de l'océan dans les zones marines ne relevant pas de la juridiction nationale est fortement protégé et qu'il n'existe pas d'exigence réglementaire uniforme d'effectuer

² <https://www.blueprosperity.org/why-protect-30> (en anglais uniquement)

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/>

des EIE dans ces zones.

Nous nous engageons à :

Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des trois traités pour mettre fin à la pêche illégale en :

- Travaillant avec nos collègues de toutes les affiliations politiques afin de parvenir à un consensus national et non-partisane pour surmonter les obstacles à la ratification, et demander à nos gouvernements respectifs de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des trois traités pour mettre fin à la pêche INN.
- Intensifiant nos efforts pour mettre fin à la pêche INN et aux violations des droits de l'homme qui y sont associées en faisant de ce dossier une priorité de nos programmes parlementaires et en alignant nos efforts pour atteindre l'objectif 14 des Nations Unies en matière de développement durable (ODD 14).

Renforcer la durabilité de la pêche à petite échelle en tant que source essentielle de moyens d'existence et de développement, en :

- Promouvant l'adoption de législations qui reconnaissent, protègent et soutiennent la pêche à petite échelle et les communautés qui en dépendent, ainsi que la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Appelant à la reconnaissance de la pêche à petite échelle dans le processus d'adoption d'une législation visant à mettre fin à la pêche INN, notamment en ce qui concerne la biodiversité marine, la transformation des produits de la mer, la sécurité et le traitement décent des pêcheurs et travailleurs de l'industrie de la pêche.

Réduire les subventions nuisibles en matière de pêche en :

- Informant nos circonscriptions, parties prenantes, gouvernements et collègues parlementaires des effets des subventions en matière de pêche qui compensent les coûts du carburant, de l'équipement, et de la construction de vaisseaux, et qui peuvent promouvoir la pêche au-delà de ce qui serait durable.
- Encourageant les Etats à participer au processus de l'Organisation mondiale du commerce visant à réduire substantiellement les subventions nuisibles en matière de pêche d'ici 2020.

Soutenir la protection de 30% des océans d'ici 2030 en :

- Travaillant avec diligence pour la protection de 30 % des océans d'ici 2030 par la création de ZPM pour assurer la santé autant des océans que de ceux qui en dépendent.

Combattre les déchets marins en :

- Intensifiant nos efforts pour réduire les plastiques à usage unique, à la fois en tant que représentants de nos circonscriptions et en tant que législateurs.

- Informant nos circonscriptions, les parties prenantes, nos gouvernements et nos collègues parlementaires de l'urgence de faire de la réduction des déchets marins, notamment les plastiques, pesticides, déchets médicaux et autres substances, une priorité.

Créer un nouveau traité pour protéger la haute mer en :

- Encourageant les États à élaborer un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la CNUDM sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones marines ne relevant pas de la juridiction nationale, et veiller à ce que ce texte prévoie : un processus juridique solide pour les ZMP fortement et pleinement protégées ; des mesures spécifiques pour garantir que les EIE soient rigoureuses ; des organes décisionnels et consultatifs appropriés et responsables ; un suivi, une conformité et une application efficaces ; un renforcement des capacités et un transfert des technologies marines effectifs ; et un partage juste et équitable des bénéfices monétaires et non monétaires des ressources génétiques marines issus des zones marines ne relevant pas de la juridiction nationale.

41^{EME} FORUM ANNUEL DE L'ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES (PGA)
PRAIA, 22 NOVEMBRE 2019